

De : ARS-DT63-SANTE-ENVIRONNEMENT <ars-dt63-sante-environnement@ars.sante.fr>

Envoyé : mercredi 16 septembre 2026 17:48

À : ADS <ads@rlv.eu>

Cc : LEFEBVRE-MILON, Karine (ARS-ARA) <Karine.LEFEBVRE-MILON@ars.sante.fr>; SURREL, Laurence (ARS-ARA) <Laurence.SURREL@ars.sante.fr>

Objet : TR: Consultation dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager 063 381 26 00001 (projet de lodges à Vulcania)

Bonjour,

Vous sollicitez notre avis sur le permis d'aménager des lodges dans l'enceinte du parc de Vulcania.

Le secteur concerné par le projet est situé en dehors des périmètres de protection des puits Cheire de Côme 1 et 2 tels que définis dans l'arrêté préfectoral de DUP du 20 mars 2000 (voir cartographie jointe).

A toutes fins utiles, ci-joint notre contribution à l'avis de l'autorité environnementale en date du 10 septembre 2026 sur ce projet.

Cordialement,

Chrystel ANDRE

Technicienne en santé environnementale

ARS – Délégation du Puy-de-Dôme – Clermont-Ferrand

Pôle santé environnement

ars-dt63-sante-environnement@ars.sante.fr

241 rue Garibaldi

CS 93383 – 69418 Lyon cedex 03

04 72 34 74 00

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

